

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 19 février 2024

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
20

MEMBRES PRESENTS : 20

Cécile DELATTRE - Frédéric SCHALL - Karine QUIGNARD - Michaël SANTAUBIN -
Claudia CARADONNA - Christian OST - Raphaële DEPROST - Guillaume GRIMMER -
Jacques REIS-Françoise RICHART - André ROTH - Denis SCHANN - Claire HUBER -
Bernard SAETTLER-Elisabeth TAGLANG - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER - Sofiane AIT
IKHLEF - Christian ANDRIAMAMPANDRY - Jean-Marc LOTZ - Chrystèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 8

Sandrine EPPELE - Regina DE ALMEIDA - Daniel CHAMBET-ITHIER - Eric KREINER
Roberte IRION - Nadjoua DJELLAT- Thierry MOSSER - Kathia GUTH

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : 1

Sandra PETER

PROCURATIONS : 8

Sandrine EPPELE	à	Cécile DELATTRE
Regina DE ALMEIDA	à	Karine QUIGNARD
Daniel CHAMBET-ITHIER	à	Claire HUBER
Eric KREINER	à	Guillaume GRIMMER
Roberte IRION	à	André ROTH
Nadjoua DJELLAT	à	Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER
Thierry MOSSER	à	Jean-Marc LOTZ
Katia GUTH	à	Bernard SAETTLER

I – APPROBATION ET INFORMATION

**2024 – 61 (1) : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Rapport au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 et L.2122-
23 ;

Vu le registre des Décisions du Maire de la Commune d'Oberhausbergen ;

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2024

Application agréée E.legalite.com

21_D8-087-216703439-20240213-2024_02_19_

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions du Maire correspondant aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire doivent faire l'objet d'une publicité lors de la séance du Conseil Municipal succédant immédiatement à ces décisions :

Au titre de la délégation n°7 de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 : « Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».

- Une concession de terrain a été accordée à la famille de M. Jacques IRION pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la décision ci-dessus prise par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **PRECISE** que cette décision, entérinée par le Conseil Municipal, a désormais valeur de délibération.

Aprouvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,

Sofiane AIT IKHLEF

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_DR-027-218703403-2024 0213-2024_02_19_